

# COMPAGNIE DU CAMBODGE

## SOCIÉTÉ DES CHEMINS DE FER ET TRAMWAYS DU VAR ET DU GARD

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 10 juillet 2024

### PROJET DE FUSION PAR ABSORPTION DE SOCIÉTÉ DES CHEMINS DE FER ET TRAMWAYS DU VAR ET DU GARD PAR COMPAGNIE DU CAMBODGE

Le directoire de Compagnie du Cambodge et le conseil d'administration de Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard ont approuvé ce jour le principe d'une fusion par voie d'absorption de Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard par Compagnie du Cambodge.

Cette fusion constituerait une mesure de rationalisation et de simplification des structures du groupe Bolloré. Le 30 juin 2024, le groupe Bolloré détenait 96,35% du capital et des droits de vote de Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard.

En vue de réduire la formation de rompus dans le cadre de la fusion, il sera proposé aux actionnaires de Compagnie du Cambodge devant se prononcer sur la fusion de procéder à une division par 100 du nominal de l'action Compagnie du Cambodge avant la réalisation de la fusion.

La parité proposée pour la fusion envisagée, postérieurement à la division du nominal, serait de 110 actions Compagnie du Cambodge pour 1 action Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard. Monsieur Maurice Nussenbaum a été désigné le 5 juillet 2024 en qualité de commissaire à la fusion par ordonnance de la présidente du Tribunal de commerce de Nanterre.

Après confirmation de la parité par le commissaire à la fusion, le directoire de Compagnie du Cambodge et le conseil d'administration de Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard se réuniront à nouveau d'ici la fin du mois de septembre 2024 pour arrêter les modalités définitives de la fusion, approuver la signature du traité de fusion et convoquer, avant la fin de l'année 2024, les assemblées générales des actionnaires de Compagnie du Cambodge et de Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard devant approuver la fusion.